

Applications libres de Faro



© Dominique Poulain

Sentier métropolitain

Présentation synthétique

Le *Sentier Métropolitain* explore le milieu périurbain et traverse plusieurs communes. Conçu et tracé avec des artistes, des habitants et des randonneurs, le *Sentier Métropolitain* révèle un monde entre ville et nature, un territoire modifié par les hommes depuis des millénaires. Ceux qui ont participé à sa création et à sa réalisation proposent sa découverte à travers des « balades patrimoniales », artistiques et sensibles.

Tuteur de l'Application

Nicolas Memain est artiste, guide touristique en Arles et à Toulon, et enseignant à l'Ecole d'Architecture de Marseille. Il a été co-concepteur avec Baptiste Lanaspèze et cartographe du GR2013, Grand-Prix d'Urbanisme de l'Académie d'Architecture 2013. Contact : nicolasmemain@gmail.com.

Lieux de référence

Le parcours, long de 365 km, traverse 38 communes du Département des Bouches-du-Rhône.

Genèse

Marseille a été désignée Capitale Européenne de la Culture en 2008. L'association Marseille-Provence 2013 a commandé en 2009 une étude intitulée « culture populaire et territoires » à la maison d'édition Wildproject (www.wildproject.org/chemins/), spécialisée dans les rapports entre ville et nature, qui a aboutie à une proposition de création d'un itinéraire à partir des nombreuses pratiques innovantes de randonnée urbaine à Marseille. En 2010, Marseille-Provence 2013 a réuni les « artistes-marcheurs » qui sont une particularité forte de la scène artistique marseillaise et les a invité à proposer une action commune.

De ces deux initiatives est née l'idée de commander aux artistes-marcheurs la création du chemin de grande randonnée labélisé, avec pour thème la relation de la ville à la campagne.

Le parcours s'est rapidement imposé de lui-même, épousant les vides inconstructibles entre ville et nature, donnant à l'itinéraire une forme de 8. Marseille-Provence 2013 a obtenu l'accord et l'appui de la Fédération Française de Randonnée Pédestre - FFRP (<http://www.ffrandonnee.fr>) qui fédère les adeptes de la randonnée et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre qui a en charge les chemins de randonnée.

En 2011, une première esquisse envoyée à toutes les communes concernées a servi à initier un suivi commune par commune de l'évolution du tracé. Fin 2012, le tracé a été labélisé « Chemin de grande randonnée » en répondant à l'ensemble des critères du cahier des charges de la FFRP avec une seule dérogation liée à son caractère péri urbain : la limite de 30% de surfaces bâties a été dépassée. L'hiver 2011/2012 a été consacré au balisage des 360 kilomètres et à la rédaction du topoguide imposé par la labélisation. En 2013, le GR2013 a été inauguré.

Récit du tuteur

L'homologation « Chemin de Grande Randonnée » est la voie la plus difficile pour créer un sentier métropolitain qui peut exister de manière plus légère comme par exemple dans la littérature – chemin littéraire (« Tour d'Italie » de Stendhal par exemple). Plus il est littéraire, plus l'œuvre de l'artiste est dégagée des contraintes pratiques, mais moins il est appropriable par le grand public : plus le sentier respecte un cahier des charges institutionnellement défini, plus il est praticable et partageable avec le grand public.

Les collectivités et les administrations publiques ont un rôle important dans la création d'un sentier métropolitain – autorisation, entretien, promotion, etc - qui reste à relativiser dans la mesure où elles génèrent parfois des contraintes qu'elles ne sont pas à même de résoudre faute d'être assez proche du terrain : autorisation d'accès, sécurisation de parcours, etc. Quand il faut en moyenne 12 ans pour un projet de chemin de grande randonnée labélisé Grande Randonnée – GR, celui-ci s'est fait en 2 ans. Le coût est estimé à environ 100 000 euros hors topoguide.

Processus et modalités de mise en œuvre

Etablir le droit de cheminer : le processus de création d'un sentier métropolitain est allégé par rapport à ceux des « chemins de grande randonnée » classiques car l'itinéraire emprunte fortement le domaine public routier et très peu des espaces naturels fortement réglementés. Les sentiers existants de « petite randonnée » sont autant d'itinéraires potentiels ayant déjà acquis le droit d'y cheminer. Ces sentiers sont parfois reliés à l'échelle d'une commune, voire d'un département.

Le récit du Sentier Métropolitain participe à la construction d'un paysage à venir, neuf, celui de la grande ville dans laquelle il est possible de cheminer. Il permet d'appréhender la ville comme « une seconde nature » dont l'environnement urbain et naturel mérite d'être arpenté en suivant un tracé qui met bout à bout des situations de marche confortable en ville.

Les compétences mises en réseau permettent la mobilisation de profils complémentaires ayant des capacités en urbanisme, de recherche en archives, de récolte des histoires orales, de pratique de la randonnée, de connaissance des droits d'accès, de lecture de cartes, etc. Pour les collectivités urbaines habituées à raisonner en terme de sentiers sur un territoire délimité, l'appropriation du projet les oblige à se mettre d'accord sur différentes échelles territoriales Communes, Agglomération, Départements – et à travailler ensemble. Les marcheurs – randonneurs, artistes, etc. – leur apportent une nouvelle manière de percevoir leurs sentiers urbains et ce qu'ils racontent : le travail, l'industrie, l'urbanisation, etc. Ils amènent de nouvelles manières de pratiquer la marche urbaine, une connaissance des lieux renouvelée et peuvent faire primer un point de vue esthétique, social ou historique sur une approche trop souvent limitée à des questions de sécurité et de responsabilité publique.

Documenter le sentier passe par des niveaux de lecture de plus en plus précis en partant des ressources les plus générales à celles plus spécifiques et détaillées tant au niveau de la cartographie, des archives, de la littérature ou des connaissances orales – effet tamis. En littérature, cela revient à partir de la littérature généraliste (guides touristiques, cartes routières, topoguides, etc.) pour aller vers celle plus scientifique afin de lister des points d'intérêts. En cartographie, cela revient à partir de la lecture du premier

cadastre de 1820, des couvertures aériennes depuis les années 20 jusqu'à celles actuelles pour lire les évolutions du paysage. Oralement, cela revient à écouter les personnes que le sentier intéresse, des collégiens jusqu'à la mémoire des anciens – ceux qui habitent le parcours – jusqu'à celle des associations de randonnée locales qui le parcourent pour comprendre ce que leur raconte ce sentier. La synthèse de ces recherches dessine une forme, une intention, un thème général et ses variations possibles qui se décident en accord avec l'ensemble des parties prenantes – marcheurs, institutions publiques et voisins.

Tracer le sentier passe par différentes étapes d'une méthode qui permet, une fois le thème et le tracé du Sentier métropolitain prédéfinis, d'entamer le processus de sa faisabilité – autorisation, responsabilité, aménagement, entretien :

- ▶ L'identification des lieux où l'on passe : recherche cadastrale et connaissance de leur cadre juridique (privé, public, protégé, etc.) ;
- ▶ L'identification du régime juridique des chemins, domaine public routier et voies hors du domaine public (chemins ruraux et chemins privés) avec en péri urbain le souci de se maintenir tant que possible à au moins 5 mètres des routes ;
- ▶ L'identification du régime juridique des cas particuliers traversés : littoral, cours d'eau et leurs berges, forêts, alpages, biens communaux et servitudes de passage ;
- ▶ L'obtention des autorisations de passage et de balisage (conventions avec les institutions ou particuliers) ;
- ▶ Etude des conditions d'aménagement, d'entretien et de conservation ;
- ▶ Identification des gîtes d'étape (séparés de 20 km environ) et de l'accessibilité en transports en commun qui dessinent dans le cas du Sentier métropolitain les opportunités de profiter différemment de la ville et la nature.

Les opérateurs mettant en œuvre l'application de Faro

Edition Wild Project : www.wildproject.org/chemins/

Caravan : <http://www.caravan2013.org>

Coopérative Hôtel du Nord :

<http://hoteldunord.coop/formation/sentier-metropolitain/>